BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 14 février 2020	***N° 2020-132***

Convocation du 7 février 2020
Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 14 février 2020**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Mission rayonnement et équipements métropolitains**	***N° 2020-132***

La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2020 - Décision - Autorisation

---

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de la Fabrique Pola

La Fabrique Pola, implantée au cœur de la Métropole, est un équipement tête de réseau associatif à rayonnement métropolitain.

Ce cœur de réseaux organise la circulation et le partage de ses ressources matérielles (espaces de travail, pôles de production, coordination de projets/offres de services collectifs, etc.) et immatérielles (dispositifs d'accompagnements et formations professionnelles, diagnostics et études prospectives, etc.), indispensables à une stabilisation des activités des artistes et des associations et à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques.

Structure intermédiaire entre l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des arts visuels, la création contemporaine et les populations des territoires, elle est devenue, au fil des ans et par ses programmes d'activités à destination de tous les publics (expositions, évènementiels, ateliers de pratiques artistiques etc.) un lieu unique porteur d'un projet de développement territorial.

Le programme d'actions

Le développement d'un ensemble de nouveaux espaces au sein du nouveau lieu d'accueil de la Fabrique, connectés à une nouvelle offre culturelle adressée aux publics des quartiers alentours et de la Métropole, permet d'accompagner dans le temps la mise en vie et en usages des futurs quartiers Brazza et Bastide Niel. Il conduit aussi à diversifier les propositions culturelles afin de renforcer et de développer l'offre en bord de Garonne et d'impulser des processus de médiation artistique et culturelle au cœur des projets à destination des habitants du territoire.

Les principaux axes de développement pour 2020 de la Fabrique Pola seront :

1. accompagner la sécurisation des parcours professionnels des acteurs de la filière des arts visuels en Gironde (artistes-auteurs et structures associatives), s'appuyant sur un réseau de compétences et de partenaires territoriaux issus des champs de l'art et de la culture, de l'insertion, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'accompagnement à l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de l'enseignement supérieur :

- programme de formations professionnelles (depuis 2014) : fonctions supports, environnement juridique et socio-économique, parcours métiers dans le champ des arts visuels (art contemporain, édition, bandes dessinées, arts graphiques notamment) ;
- modules d'interventions professionnelles en partenariat avec les écoles supérieures d'art de Bordeaux, Pau-Tarbes et la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine (depuis 2010) : sessions de 3 à 5 jours dans les écoles pour les étudiants de 4ème et 5ème année pour un outillage théorique et technique sur leur futur environnement socio-économique et les réalités de leurs pratiques ;
- parcours d'accompagnement pour les « moments clés », dans le cadre des dispositifs multi-partenariaux, en faveur de l'emploi culturel et de l'accompagnement des artistes bénéficiaires de l'allocation du Revenu de solidarité active, à l'initiative du Département de la Gironde et de Pôle emploi (initié en 2015) ;
- offre de conseils juridiques à destination des artistes plasticiens.

2. Animer un pôle professionnel implanté dans la métropole bordelaise, associant artistes et acteurs culturels, par des pratiques de coopérations au sein et en appui au lieu de la Fabrique :

- des coopérations techniques : gestion de la mutualisation de locaux et de moyens matériels pour les membres de la Fabrique Pola et pour les « usagers » de la Fabrique, gestion d'une offre multiple de services aux membres de la Fabrique, mise en place d'outils communs de diffusion d'information et de communication ;
- des coopérations de projets/d'activités : co-construction d'une offre commune de services faisant jouer la complémentarité des compétences des membres de la Fabrique Pola et ajoutant à leurs activités respectives, développement de projets communs avec d'autres agencements/regroupements coopératifs sectoriels ou territoriaux, non membres (partenaires) ;
- des coopérations stratégiques et prospectives : mise en œuvre d'une vision stratégique commune.

Cet équipement de développement artistique articule développement économique, architecture responsable, expérimentation sociale et dynamique culturelle.

Plan prévisionnel de financement

Par ses activités et sa programmation artistique et culturelle, la Fabrique Pola s'affirme comme un lieu culturel et artistique, s'adresse à l'ensemble des populations du territoire de Bordeaux Métropole.

Dans le cadre de ce projet, élaboré en concertation avec les services de Bordeaux Métropole, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention de fonctionnement de Pola à hauteur de 114 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 790 500 €, soit 14,42 % de son budget global de fonctionnement.

La Métropole soutient la Fabrique Pola dans son programme d'actions depuis 2014 à hauteur de 114 000€ par an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 16 décembre 2019,

VU l'avis de la commission d'attribution des subventions du 17 octobre 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la Fabrique Pola vise notamment à tisser à l'échelle du territoire de Bordeaux Métropole un réseau de partenaires publics et privés, dont la vitalité conditionne le développement économique du secteur.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 114 000 € en faveur de la Fabrique Pola.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **19 FÉVRIER 2020** **PUBLIÉ LE :** **19 FÉVRIER 2020**	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Michel HERITIE